

# Réflexions sur les impératifs et les difficultés du secret médical

**Éthique** La conférence du 14 janvier à l'Hôtel-Dieu de France a consacré une matinée à débattre du secret médical, un sujet aussi vieux que la médecine elle-même.

**Rémi BOYER**

« Quoi que je voie ou entende dans la société pendant, ou même hors de l'exercice de ma profession, je tairai ce qui n'a jamais besoin d'être divulgué, regardant la discrétion comme un devoir en pareil cas. » Le serment d'Hippocrate (IV<sup>e</sup> siècle avant J.-C.) posait déjà le problème : la détermination de la limite entre ce qui doit être tu et divulgué est essentielle à la pratique de la médecine. Mais elle n'en est pas moins profondément instable. Deux millénaires et demi plus tard, la question fait toujours débat. Ce fut le cas samedi à l'Hôtel-Dieu de France lors de la matinée animée par les organisations d'éthique de cet hôpital, de l'Université Saint-Joseph et de l'Ordre des médecins. La conférence, tenue par des experts de toutes les parties prenantes du secret médical, a tenté de fournir des éclairages complémentaires autour d'un thème obscur.

D'un point de vue juridique, le droit libanais ne parvient pas à complètement clarifier la question, malgré l'abondance des textes. Il donne une solide valeur absolue au respect du secret médical, qui ne peut donc pas être écarté même par la volonté du patient. Cependant, il reste sujet à question-

nement sur la protection des nombreuses exceptions qu'il apporte à cette règle. Or, précisément, la médecine est constituée d'une somme de cas exceptionnels. D'après Lara Boustany, professeure à la faculté de droit de l'USJ, « si la protection qu'accorde le droit libanais au secret médical est certaine, elle est certainement perfectible ».

Quoi qu'il en soit, le droit ne sera jamais qu'un outil pour appréhender ce qui est avant tout une question de conscience individuelle du médecin face à la confiance que lui accorde le patient, acte singulier qui ne peut être généralisé avec efficacité. Au fond, le problème est originellement dans cette relation pour Antoine Courban, professeur de médecine à l'USJ : « Le médecin se retrouve écartelé entre l'idéal personnel de l'intimité et l'idéal social de l'intégrité physique et morale. Comment agresser cette intimité pour mieux protéger l'intégrité ? En réalité, il est quasiment impossible de répondre à ce questionnement. »

Le XXI<sup>e</sup> siècle connaît aussi des problèmes tristement plus terre à terre. En effet, le secret médical ne s'en tient pas à son seul poids éthique : il acquiert toujours plus de valeur financière dans la froide économie de la santé

libanaise. Souvent, le patient a signé au préalable un contrat avec sa compagnie d'assurances permettant à celle-ci d'avoir accès au secret. Or, le médecin n'est pas partie prenante du contrat et il doit avant tout répondre au devoir dit absolu du secret en faisant face à la multiplication du risque qu'implique le passage dans le circuit d'information de la compagnie. La démarche qu'il doit adopter voit alors se confronter sa conscience avec les choix du patient.

## Des dilemmes quotidiens

La force sans doute de la présentation fut de confronter ce qui avait été dit à des expériences concrètes. Ces récits de dilemmes vécus ont donné toute leur consistance à la réflexion. Par exemple, le professeur Roland Tomb, doyen de la faculté de médecine, raconte l'histoire de cet homme qui a appris sa séropositivité par l'arrêt du financement de son hospitalisation de la part de son assurance, alors même que les médecins venaient de faire un premier test certes malheureusement positif mais qui restait à confirmer. À ce moment-là, se posait donc encore la question de la divulgation ou non de la potentielle maladie à ce patient fragile qui devait, ce n'est



Le secret médical, ou la garantie de la préservation de « la rencontre entre une confiance et une conscience ».

Photo lussasdoc.com

pas un détail, se marier la semaine suivante. Mais la compagnie s'était déjà introduite dans le système informatique de l'hôpital et avait décidé de cesser son paiement. Lorsque le patient s'enquit auprès d'elle de la raison de ce revirement, elle lui répondit sans fard qu'il était porteur du virus du sida...

Plus légère mais tout aussi révélatrice est l'anecdote du paradoxe cultivé par les

personnalités qui viennent parfois se faire soigner accompagnées d'un imposant cortège de voitures aux vitres fumées ou même de gardes du corps postés devant leur propre chambre. Face à cet étalage de fausse discrétion, les discussions vont bon train dans les couloirs et rapidement tout le monde est au courant de l'identité de la personne. Comme en sourit Diala el-Hage, sage-femme

à l'Hôtel-Dieu de France, l'ironie répétée de ce genre d'histoires se trouve sans doute à la fin de la période d'hospitalisation, lorsque la vedette désire voir son nom effacé de la liste des patients pour « préserver » son statut d'incognito.

Ainsi, même la renommée ou la puissance ne peuvent donner accès à la recette secrète de la garantie du secret médical.